



AVIS DE CONSULTATION
N°001/DAF/DG/ANFU/2025

L'Agence Nationale du Foncier Urbain « ANFU » lance une consultation **ayant pour objet la réalisation d'une plateforme web.**

Le présent avis de consultation s'adresse uniquement aux personnes physiques ou morales spécialisés dans la conception et le développement de systèmes d'information sous réserve du respect des conditions d'éligibilité suivantes.

- Disposer d'un registre de commerce et/ou agrément dans l'activité ;
- Ayant réalisé au moins un (01) projet de plateforme web justifié par une attestation de bonne exécution ou les procès-verbaux de réception définitive délivrés par les maîtres d'ouvrages dûment signés et cachetés ;
- Disposer d'au moins un ingénieur en développement informatique, justifiant d'une expérience avérée dans la conception, le développement et l'implémentation de plateformes web ainsi que d'autres solutions logicielles.

Les candidats qualifiés et intéressés par le présent avis sont invités à se présenter au siège de l'ANFU, auprès de la Direction de l'Administration et des Finances, sise à Saïd Hamdine, Alger, 4^e étage, munis de leurs cachets ronds, afin de retirer le cahier des charges ainsi que le CD contenant la maquette de la plateforme. Le retrait s'effectuera contre un paiement non remboursable de mille dinars (1 000 DA), à verser auprès du Département Finances et Comptabilité / La Caisse.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet. Les offres doivent être composées :

- 1- D'un dossier de candidature : voir article 10.I du cahier des charges.
- 2- D'une offre technique : voir article 10.II du cahier des charges.
- 3- D'une offre financière : voir article 10.III du cahier des charges.

I- Le Dossier de Candidature comprend :

- 1- Une déclaration de candidature dûment remplie, datée et signée selon le model joint en annexe ;
- 2- Une déclaration de probité dûment remplie, datée et signée selon le model joint en annexe ;
- 3- Les statuts pour les sociétés (s'il y a lieu) ;
- 4- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- 5- Casier judiciaire moins de 03 mois porte la mention « néant » du signataire de la soumission ;
- 6- Extrait de rôle apuré ou accompagné d'échéancier éventuellement ;
- 7- Mise à jour CNAS / CASNOS ;
- 8- Dépôt légal des comptes sociaux pour la société de droit algérienne.
- 9- Carte du numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- 10- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats ou des soumissionnaires :

a- Capacités professionnelles : Registre de commerce et/ou agrément dans l'activité ;

b- Capacités financières : moyens financière justifiés par les bilans des trois dernières années (2021/2022/2023 et références bancaires (attestation de RIB délivrée par la banque de domiciliation).

c- Capacités techniques :

-Moyen humain « un ingénieur en développement informatique justifié par diplôme, CV, affiliation individuelle CNAS ou CASNOS et tous documents justifiants son expérience dans la conception, le développement et l'implémentation de plateformes web et autres solutions logicielles ».

-Références professionnelles (argumentées de copies d'attestations de bonne exécution ou les procès-verbaux de réception définitive délivrées par les maitres d'ouvrages dûment signés et cachetés.

II- L'offre Technique comprend :

- 1- La déclaration à souscrire remplie, datée et signée selon le modèle joint en annexe.
- 2- La lettre d'engagement pour le délai de livraison proposé ;
- 3- La lettre d'engagement pour le délai de garantie pour la prestation livrée ;
- 4- La lettre d'engagement pour la maintenance et l'assistance technique du système livré ;
- 5- Un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 ; Le document décrivant de façon détaillée la méthodologie et les techniques spécifiques utilisées pour la réalisation du projet incluant le détail du planning d'exécution, les différentes étapes de validation, les ressources humaines et matérielles à mobiliser, les délais de réalisation, le planning prévisionnel des formations et livrables (**pièce éliminatoire**);
- 6- Le présent cahier des charges paraphé (sur chaque page) et portant visa et signature du Soumissionnaire portant à la dernière page la mention manuscrite (lu et accepté).

III- L'offre financière comprend :

- Lettre de soumission, remplie, datée et signée selon le modèle joint en annexe.
- Bordereau des prix unitaires
- Devis quantitatif et estimatif

Les offres technique et financière et le dossier de candidature, devront être accompagnés des documents exigés dans le cahier des charges et doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme portant que la mention suivante :

Agence Nationale du Foncier Urbain « A.N.F.U ».
Direction de l'Administration et des finances
Said hamdine- Alger

Avis de consultation n°001/DAF/DG/ANFU/2025

« Réalisation d'une plateforme web pour l'Agence Nationale du Foncier Urbain »
« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La durée accordée pour la préparation des offres est de sept (07) jours, à compter du**17 MARS 2025**.....

La date fixe et l'heure limite de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres soit le**23 MARS 2025**.....de 08h00 à 12h00. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date fixe du dépôt des plis à 12h30 à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de 90 jours à compter de la date de dépôt des plis.

